

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N°31

Enregistré au Secrétariat Général du CNT sous le numéro 1514 du 29 septembre 2025

SESSION 2025

RAPPORT

Examen du volet dépenses du Projet de loi de Finances Rectificative 2025

Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire

Présenté par le Rapporteur Général, l'Honorable N'Gouamou Fabara KONE

Novembre 2025

Honorable Président du Conseil National de la Transition ;

Honorables Conseillers Nationaux ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Monsieur le Conseiller du Président de la République chargé des relations avec les institutions républicaines ;

Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;

Conformément à l'article 50 de la LORF et suite à l'adoption, à l'unanimité, de la partie Recette du Projet de Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025, les travaux d'examen de son volet Dépenses se sont poursuivis en Commissions et inter-commissions, du 09 au 16 novembre 2025.

Il est à rappeler que les modifications intervenues lors de l'exécution, au premier semestre, du budget de l'État, se résument comme suit :

- le financement de plusieurs projets d'infrastructures par des émissions de titres d'État à hauteur de **6 348,32 Mds** ;
- le dépassement du paiement des arriérés antérieurs de **2 600 Mds** à fin juillet 2025 par rapport à l'inscription initiale de **2 400 Mds** ;
- la rallonge de crédits de **700 Mds** pour le financement des activités du chronogramme de la transition ;
- l'indemnisation des victimes des événements du 28 septembre 2009, pour **109 Mds** ;
- l'inscription d'une rallonge budgétaire pour l'achat des produits alimentaires en faveur des forces de défense, pour **240 Mds** ;
- l'application des décrets fixant les montants des primes de fonction des emplois supérieurs et d'encadrement de l'administration civile de l'État ;
- le report des crédits des appuis budgétaires du FMI dans le cadre du « guichet choc alimentaire » et de l'incendie du dépôt des hydrocarbures de Kaloum ;
- la révision des agrégats macro-économiques ayant servi de base à l'élaboration de la loi de finances initiale 2025.

Ainsi, la prévision des dépenses de l'État, tenant compte des éléments susmentionnés et de l'exécution budgétaire au premier semestre de l'année 2025, a été révisée à **54 253,26 Mds**, soit une hausse de **10 784,18 Mds** (+24,81%). Elles sont composées des dépenses du budget général pour **52 465,95 Mds**, ce qui correspond à **96,71%** du total des dépenses, et des budgets d'affectation

spéciale (BAS) pour **1 787,31 Mds**, soit 3,29%. Le détail des dépenses est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Dépenses totales par catégorie (Mds de GNF)

Libellés	LFI 2025	PLFR 2025	Ecart	Taux accr.(%)	Part
BUDGET GENERAL	42 254,93	52 465,95	10 211,02	24,2%	96,71%
Dépenses Courantes	27 227,90	32 506,24	5 278,34	19,4%	61,96%
Charges financières de la dette	2 155,98	3 031,00	875,02	40,6%	16,58%
<i>Intérêts dette intérieure</i>	<i>1 181,41</i>	<i>2 181,41</i>	<i>1 000,00</i>	<i>84,6%</i>	<i>71,97%</i>
<i>Intérêts dette extérieure</i>	<i>974,57</i>	<i>849,59</i>	<i>-124,98</i>	<i>-12,8%</i>	<i>28,03%</i>
Dépenses de personnel	10 710,81	11 309,34	598,53	5,6%	11,34%
Dépenses de biens et services	5 403,10	8 658,47	3 255,37	60,3%	61,67%
Dépenses de transfert	8 958,01	9 507,43	549,42	6,1%	10,41%
<i>don EDG</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,0%</i>	<i>31,55%</i>
Dépenses d'investissement	15 027,03	19 959,71	4 932,68	32,8%	38,04%
<i>don Finex</i>	<i>7 024,40</i>	<i>3 665,13</i>	<i>-3 359,27</i>	<i>-47,8%</i>	<i>18,36%</i>
BUDGETS D'AFFECTATION SPECIALE (BAS)	1 214,15	1 787,31	573,16	47,2%	3,29%
FNDL	549,51	798,9	249,39	45,4%	44,70%
FIM	183,17	266,3	83,13	45,4%	14,90%
FODECCON	443,47	496,24	52,77	11,9%	27,76%
FCE	38,00	225,87	187,87	494,4%	12,64%
BUDGET DE L'ETAT	43 469,08	54 253,26	10 784,18	24,81%	100%

Source: DGB/DNIP-SIGPIP/DND-APD/PTF

En outre, les agrégats budgétaires de ce budget révisé, exprimés en pourcentage du PIB, se résument ainsi qu'il suit, dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2

Libellé	LFI 2025	PLFR 2025
Recettes fiscales en % du PIB	11,94%	16,59%
Dépenses en % du PIB	16,41%	21,26%
Dépenses courantes en % du PIB	10,28%	12,74%
Dépenses d'investissement en % du PIB	5,67%	7,82%
Budgets d'Affectation Spéciale rapportés aux PIB	0,46%	0,70%
Dépenses de personnel rapportées aux recettes fiscales (%)	34,02%	28,26%
Déficit budgétaire en % du PIB	-3,13%	-4,03%
PIB Nominal	264 941	255 204

Source : DGB

Honorables Conseillers Nationaux,

Conformément au tableau ci-dessus, les modifications apportées aux dépenses du budget de l'État concernent :

I- Budget Général

Les dépenses du budget général progressent de **24,20%**, passant de **42 254,93 Mds** à **52 465,95 Mds**. Elles se décomposent en dépenses courantes pour **32 506,24 Mds**, soit **61,96%** du total des dépenses du budget général, et en dépenses d'investissement pour **19 959,71 Mds (38,04%)**.

a) Les Dépenses Courantes

Les dépenses courantes augmentent de **5 278,34 Mds (+19,40%)**. Cette hausse concerne les charges financières de la dette pour **875,02 Mds**, les dépenses de personnel pour **598,53 Mds**, les dépenses de biens et services pour **3 255,37 Mds** et les dépenses de transfert pour **549,42 Mds**.

- Charges financières de la dette

La hausse de **875,02 Mds (+40,60%)** des charges financières de la dette provient de l'accroissement des intérêts de la dette intérieure pour **1 000 Mds**, atténué par la baisse des intérêts de la dette extérieure pour **124,98 Mds**. Les charges financières de la dette représentent **9,32%** des dépenses courantes.

- Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel passent de **10 710,81 Mds** à **11 309,34 Mds**, soit une hausse de **598,53 Mds (+5,6%)**. Cette augmentation découle de la prise en compte du niveau d'exécution, à fin juillet 2025, de l'application des décrets portant revalorisation des primes de fonction des emplois supérieurs de l'administration civile de l'État, ainsi que de la mise en œuvre de certaines mesures incitatives pour les fonctionnaires.

Les dépenses de personnel représentent **34,79%** des dépenses courantes contre **39,34%** initialement.

- Dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services sont réévaluées à **8 658,47 Mds** contre **5 403,10 Mds**, soit une hausse de **3 255,37 Mds (+60,3%)**. Cette progression résulte principalement de la dotation supplémentaire pour le financement des activités du chronogramme de la transition, la rallonge budgétaire pour l'achat des produits alimentaires en faveur des forces de défense, la constitution d'une provision pour la prise en charge de la gratuité de la Carte Nationale d'Identité (CNI) et de l'extrait de naissance biométriques.

- Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert augmentent de **549,42 Mds (+6,1%)**, passant ainsi de **8 958,01 Mds** à **9 507,43 Mds**. Cet accroissement provient principalement du report des crédits des activités financées par les appuis budgétaires du FMI, de la prise en charge de l'organisation du Hadj 2025 et 2026, ainsi que l'indemnisation des victimes des événements du 28 septembre 2009.

b) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement passent de **15 027,03Mds** à **19 959,71 Mds**, ce qui représente une progression de **32,8%**. Cette hausse est principalement portée par l'intégration des projets d'infrastructures financés par les émissions de titres d'état. Les dépenses d'investissement représentent **38,04%** des dépenses du budget général.

II- Budgets d'affectation spéciale

Les dépenses des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS) augmentent de 573,16 Mds. Cette hausse résulte principalement de la hausse des crédits du FNDL pour 249,40 Mds, du report des crédits du BAS FCE pour 187,86 Mds, de la hausse du FODECCON pour 52,77 Mds, ainsi que de l'augmentation du niveau du FIM pour 83,18 Mds.

Le solde budgétaire de ce budget révisé s'établit à **-4,03% du PIB**, comme annoncé dans le rapport du volet recettes déjà adopté lors de la plénière du 08 novembre 2025. Il est également entièrement financé.

Honorables Conseillers Nationaux,

L'examen du volet Dépenses a suscité un grand intérêt au sein des Commissions permanentes du CNT, au cours duquel d'importantes préoccupations et questions ont été soulevées sur l'exécution budgétaire, portant notamment sur :

- la gestion financière globale de l'État (respect du seuil de la CEDEAO, performance administrative et la circulation des fonds vers les entités publiques, niveau d'exécution du budget par EPA, niveau de rétrocession des fonds FNDL, FODECCON et FODEL) ;
- les grands équilibres budgétaires (justification de certaines variations et baisse des investissements) ;
- le statut et la gestion du Patrimoine Bâti Public ;
- la gestion de la dette ;
- le financement du chronogramme de la Transition ;
- l'indemnisation des victimes du 28 septembre 2009 ;
- le taux d'exécution du titre 5 des départements ;
- les mesures sociales.

Suite aux échanges féconds lors des travaux d'examen du volet Dépenses en Commissions et en Inter Commissions, les réponses aux questions ont été minutieusement étudiées. Ces analyses ont conduit à la formulation des recommandations suivantes :

1. De la non application de la gratuité de la carte d'identité nationale :

Conformément au décret D/2025/021/PRG/CNRD/SGG du 02 février 2025, la délivrance de la carte nationale d'identité (CNI) biométrique est rendue gratuite pour tous les citoyens, à la première demande. Malgré cette disposition, et bien que la présidence de la République prenne entièrement en charge les coûts y afférents, on constate que cette disposition n'est pas appliquée dans les faits sur le terrain.

Par ailleurs, les délais de délivrance sont considérablement allongés, atteignant parfois plusieurs mois. Cette situation favorise des pratiques indécrites, certains agents n'hésitant pas à réclamer des montants abusifs aux citoyens.

Dans le souci de permettre à tous les citoyens d'obtenir une carte nationale d'identité biométrique, conformément à la volonté de Monsieur le Président de la République, le CNT recommande au Gouvernement, par l'entremise de Monsieur le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, de prendre les mesures appropriées pour assurer l'application stricte dudit décret sur toute l'étendue du territoire national.

2. Du financement des Industries Culturelles et Créatives :

Lors des travaux en commission avec le Ministère en charge de la Culture, il a été souligné le sous financement de la culture et de la création artistique en Guinée, malgré leur importance socio-économique et leur potentiel de création d'emplois et de richesses pour le développement du pays.

Pour inverser cette tendance, le CNT recommande au Gouvernement la mise en place d'un mécanisme efficace de financement du secteur afin d'impulser les industries culturelles et créatives dans la LFI 2026.

3. De la rationalisation des subventions accordées à EDG et de l'électrification des localités riveraines des barrages Kaléta, Souapiti et Amaria :

En dehors du volume important des restes à recouvrer (RAR), l'impact budgétaire d'EDG dans ce PLFR est estimé à 3 327 milliards GNF, soit 66,54 % des recettes minières. Dans le cadre de la réduction progressive de la subvention à l'électricité pour les ménages et de l'amélioration du recouvrement des factures, le CNT invite EDG à renforcer et accélérer la pose des compteurs à prépaiement et à veiller à augmenter le nombre de ses abonnés.

Par ailleurs, le CNT encourage le Ministre en charge de l'Énergie et la direction d'EDG à mener des études approfondies sur une éventuelle privatisation de la commercialisation de l'électricité en Guinée, afin d'optimiser l'efficacité du service et de sécuriser les recettes du secteur.

S'agissant des localités riveraines des barrages Kaléta, Souapiti et Amaria, le CNT maintient sa position, exprimée lors de la plénière d'adoption de la convention de financement du projet PAEEG2 : ces localités doivent être électrifiées en 2026. Il invite les ministres en charge du Budget

et de l'Énergie à en tenir compte dans la LFI 2026. Le CNT attache une importance capitale à cette recommandation et insiste sur son suivi rigoureux.

4. De l'équipement des services hospitaliers :

Au niveau des hôpitaux sur l'ensemble du territoire national, il a été relevé un besoin urgent d'ambulances médicalisées, de corbillards, de scanners avec abris et de radios numériques avec abris.

Aussi, l'état de plusieurs services de l'Hôpital National Ignace-Deen a été pointé du doigt. Le constat fait état d'une dégradation avancée des infrastructures et un manque criant d'équipements. La morgue, la salle de réanimation et la salle des urgences entre autres manquent d'appareils spécialisés.

A date, l'hôpital ne dispose pas de scanner pourtant utile au diagnostic dans beaucoup de pathologies. Le département en charge de la santé évoque, depuis 2022, l'inscription de cet hôpital dans un programme de rénovation. Cependant, il a été relevé qu'aucune intervention significative n'a été réalisée depuis près de 4 ans. Cette inaction, dans un contexte où les populations continuent de souffrir et où des pertes en vies humaines sont couramment enregistrées, est inadmissible.

Dans l'attente de la mise en œuvre du projet de rénovation totale annoncé, le CNT recommande au département de la santé l'élaboration d'un plan de rénovation et d'équipement des services identifiés comme prioritaires dans les meilleurs délais. Les dispositions budgétaires nécessaires ont été prévues afin de permettre la réalisation de ces actions au cours du premier trimestre 2026.

Le Conseil national de la Transition invite Monsieur le ministre du Budget ainsi que celui de la Santé à accorder une attention particulière à cette recommandation et en assurer la réalisation effective.

5. De la mercuriale des prix :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, une attention particulière a été accordée à la maîtrise des prix des prestations fournies à l'État. À ce jour, la Direction nationale du contrôle financier et la Direction générale des marchés publics ne disposent d'aucune référence leur permettant d'évaluer la surfacturation éventuelle d'un bien ou d'un service. Cette absence de repères limite de manière significative leur efficacité dans la veille relative à l'utilisation efficiente des ressources publiques.

À cet effet, le CNT recommande au ministère du plan et de la coopération internationale à travers l'institut national de la statistique, l'actualisation et l'élargissement de la mercuriale des prix existante, d'ici le premier trimestre 2026 afin d'optimiser la maîtrise des dépenses de l'État. Cette mercuriale servira également de référence pour tous les ordonnateurs de crédits lors des acquisitions réalisées en dehors de la centrale d'achat de l'État. Une telle démarche favoriserait une plus grande diligence dans l'exécution des dépenses publiques, tout en garantissant une gestion plus transparente et plus efficiente des fonds publics.

6. De la rénovation et la construction des établissements scolaires :

Malgré les efforts fournis par le Gouvernement, les défis liés à l'insuffisance et à la vétusté des concessions scolaires demeurent toujours préoccupants. Dans certaines localités, les cours sont dispensés sous des hangars ou dans des salles de classe à système multigrade, impactant négativement la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves. Face à cette situation alarmante, le CNT recommande la construction et l'équipement de nouvelles salles de classes dans les localités confrontées à ces difficultés ainsi que la rénovation des écoles faisant l'objet de dégradation avancée. Aussi, il invite le Gouvernement à poursuivre le recrutement du personnel enseignant au compte du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation qui a exprimé un gap de 18 000 agents.

7. De la crise de liquidité dans le secteur bancaire :

Le Conseil national de la Transition s'est intéressé à la crise de liquidité qui a récemment affecté le tissu bancaire national. Les Conseillers Nationaux ont salué les actions entreprises par l'administration de la Banque Centrale pour atténuer les effets de cette crise conjoncturelle et rétablir progressivement le fonctionnement normal du système financier.

Afin de prévenir la récurrence de telles perturbations, le CNT formule les recommandations suivantes :

- a) Assurer l'application stricte des instructions des autorités visant à encourager le recours accru aux opérations scripturales (virements, chèques), dans le but de réduire la pression sur la circulation fiduciaire ;
- b) Procéder à la commande anticipée et à la mise en circulation de nouveaux billets, en tenant compte des orientations et analyses du Comité de politique monétaire ;
- c) Poursuivre et intensifier les négociations avec les imprimeurs afin de réduire les délais de production des billets destinés à l'approvisionnement du système bancaire ;

- d) Renforcer les mesures de sécurité visant à garantir l'intégrité du processus d'émission, de transport et de distribution des billets entre les agences bancaires ;
- e) Accélérer la mise en œuvre et la généralisation des solutions de paiement et d'achat électroniques, en vue de promouvoir la dématérialisation des transactions et de diminuer la dépendance au numéraire ;
- f) Revoir à la hausse la capacité de réception des comptes des opérateurs de paiement électronique, ainsi que le volume des transactions journalières autorisées, afin d'accroître l'efficacité des services financiers digitaux ;
- g) Rehausser le plafond des opérations pouvant être effectuées entre un compte bancaire et un compte de paiement électronique, dans une perspective de fluidification des flux financiers et de renforcement de l'inclusion financière.
- h) Établir un mécanisme permanent de surveillance de la liquidité bancaire, permettant à la Banque Centrale de détecter plus rapidement les tensions et d'intervenir de manière préventive ;
- i) Mettre en place un cadre de concertation régulière entre la Banque Centrale et les établissements bancaires, consacré exclusivement à l'analyse des risques de liquidité et des besoins en numéraire ;
- j) Moderniser le système de gestion de trésorerie des banques en encourageant l'adoption d'outils numériques de prévision de liquidité, afin d'améliorer l'anticipation des besoins ;
- k) Renforcer les exigences de transparence concernant la gestion fiduciaire des banques, notamment par la publication périodique d'indicateurs de liquidité ;
- l) Élargir l'acceptation des moyens de paiement électronique dans les administrations publiques (paiement de taxes, droits, amendes, factures publiques), afin de réduire structurellement la demande de numéraire ;
- m) Promouvoir l'interopérabilité complète des services de paiement mobile, pour faciliter les transferts entre opérateurs et banques et améliorer la fluidité des transactions ;
- n) Encourager la bancarisation des zones rurales à travers des partenariats avec les opérateurs de paiement électronique, pour réduire la concentration des retraits dans les zones urbaines et limiter les tensions ponctuelles ;
- o) Renforcer le dispositif de communication publique de la Banque Centrale afin d'éviter les mouvements de panique, en expliquant régulièrement l'état de la liquidité, les mesures prises et la disponibilité réelle des billets ;
- p) Accélérer la digitalisation des paiements salariaux surtout pour les entreprises privées.

Le CNT souligne la nécessité de mettre en œuvre ces recommandations afin d'assurer une meilleure résilience du secteur bancaire et de prévenir de futures tensions de liquidité.

8. Des Infrastructures administratives dans les préfectures et sous-préfectures :

Les travaux tenus en commission avec le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ont mis en évidence un manque criant d'infrastructures administratives dans plusieurs sous-préfectures du pays. Il a été constaté que, faute de disposer de bâtiments administratifs adéquats, certains sous-préfets sont contraints d'utiliser leur domicile comme bureaux. Cette situation compromet la qualité du service public et ternit l'image de l'État dans ces localités. Il ressort également que les infrastructures qui sont dans certaines localités du pays manquent d'équipements et d'entretien. Aussi, certains Préfets ne disposent toujours pas de logements administratifs, ce qui constitue une difficulté majeure dans l'exercice de leurs fonctions. Au regard de ces constats et dans l'objectif de restaurer pleinement l'autorité de l'État, le Conseil National de la Transition recommande la mise en place, à partir de l'exercice budgétaire 2026, d'un vaste programme de reconstruction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures administratives dans l'ensemble des préfectures et sous-préfectures du pays. Il souligne la nécessité de prioriser les localités les plus affectées et d'assurer une planification budgétaire réaliste et rigoureuse, permettant la réalisation effective de ce programme en y incluant toutes les commodités nécessaires (eau potable, électricité, ...).

Le CNT invite les ministres en charge des Finances, du Budget et de l'Administration du Territoire à prendre toutes les dispositions requises pour garantir l'application stricte de cette recommandation et assurer un suivi régulier de son exécution.

9. De la dotation des nouvelles communes en infrastructures.

La question des infrastructures dans les nouvelles localités récemment érigées en communes rurales a également été examinée au cours des travaux. Il ressort des débats qu'à ce jour, aucune des vingt-six communes nouvellement créées à l'intérieur du pays ne dispose d'un siège administratif digne de ce nom. Cette situation limite considérablement la capacité de ces collectivités à assurer pleinement leurs missions de gouvernance locale et de prestation de services publics.

Face à ce constat, le Conseil National de la Transition invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour doter, dans les meilleurs délais, chacune de ces nouvelles communes rurales d'infrastructures administratives adaptées, capables de répondre aux exigences de l'administration territoriale et d'accompagner efficacement le processus de décentralisation.

10. De l'achat d'intrants, d'équipements agricoles et du fonds revolving.

Pour assurer le succès de la prochaine campagne agricole, le Ministère de l'Agriculture a initié un processus d'acquisition d'engrais de qualité à des prix abordables pour les agriculteurs. Cependant, ce processus a rencontré un déficit de 20 milliards GNF que le CNT en accord avec le Ministre du Budget, a décidé de combler, permettant ainsi la reprise et la bonne conduite de la campagne agricole.

En outre, il invite Madame la Ministre de l'Agriculture à prendre toutes les mesures nécessaires pour réhabiliter les digues de protection de Kaback et de Kakossa, ainsi que l'aménagement de la plaine de Monchon, dans le cadre de la LFI 2026. Ces actions contribueront à améliorer la productivité agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire.

D'autre part, la question liée au fonds revolving domicilié à la BCRG a particulièrement retenue l'attention des Conseillers Nationaux. Il est à rappeler que ce fonds avait été mis en place pour faciliter l'acquisition des intrants et équipements agricoles au profit des agriculteurs. Face à cette situation préoccupante, le CNT recommande au Gouvernement à travers le Ministère de l'Économie et des Finances de faire la situation exhaustive de ce fonds afin de faciliter l'acquisition d'engrais pour la prochaine campagne agricole.

Par ailleurs, le CNT a autorisé deux accords de financement pour l'achat d'engrais et autres intrants agricoles pour booster le développement du secteur agricole. Le CNT invite le Gouvernement à faire la situation de l'exécution de ces accords de financement à travers sa commission de suivi des recommandations.

11. De la construction des aéroports régionaux.

La question de la réalisation des aéroports régionaux a également été examinée au cours des travaux. Ce projet qui a connu une adhésion unanime des Conseillers Nationaux en 2023, constituait un engagement majeur en matière d'intégration territoriale, de désenclavement des régions et de dynamisation économique. Cependant, il a été constaté que, malgré les annonces récentes du Gouvernement et le paiement d'une partie des montants contractuels, les travaux connaissent un ralentissement sur le terrain ; certains chantiers sont même quasiment à l'arrêt. Cette situation suscite des inquiétudes quant au respect des engagements contractuels et à la continuité des opérations prévues.

Au regard de ces constats, le Conseil National de la Transition invite le Gouvernement, à travers le Ministère des Transports, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution effective des travaux de construction des aéroports régionaux, conformément aux délais et aux normes initialement convenus.

12. De l'insuffisance de magistrats.

Les travaux en inter-commissions ont mis en relief l'insuffisance notoire de magistrats surtout à la cour suprême. Le CNT recommande au Gouvernement la formation à travers l'opérationnalisation de l'école de magistrature et le recrutement de magistrats pour combler ce déficit. Il l'invite également à inscrire des crédits dans la LFI 2026 pour l'étude et la construction d'une véritable école de magistrature.

13. De l'achèvement des infrastructures des fêtes tournantes.

Lors de la tournée des Conseillers Nationaux à l'intérieur du pays, la problématique des infrastructures liées à la fête d'indépendance tournante a été fréquemment évoquée. Une grande partie de ces projets demeure inachevée. Le CNT souligne que des investissements significatifs ont été réalisés dans ces initiatives, et ces fonds ne doivent pas rester sans résultat. Il est donc impératif d'effectuer un audit complet des chantiers en souffrance, de situer les responsabilités et de lancer un programme national pour achever ces projets, afin de répondre aux attentes des populations.

Le CNT invite à nouveau le Gouvernement à élaborer un plan précis pour l'achèvement des chantiers liés aux fêtes tournantes et suggère à Monsieur le Président de la République la reprise de cette initiative permettant de doter les différentes localités d'infrastructures adéquates.

14. Du désenclavement des zones de productions agricoles.

Lors de la réunion de travail avec le Ministère de l'Agriculture, il a été aussi question du nombre insuffisant de pistes rurales existantes en 2025. Le CNT souligne que l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire est impossible sans un réseau routier qui désenclave efficacement les zones de production. Au-delà des pistes, il est également essentiel de construire des ouvrages de franchissement là où le besoin est le plus pressant.

A cet effet, le CNT recommande au Gouvernement d'allouer des ressources financières suffisantes pour la construction et l'entretien des pistes rurales dans le PLFI 2026. Il en est de même pour les routes préfectorales gérées par le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics.

De plus, il serait stratégique d'intégrer ces zones de production dans les projets d'électrification rurale afin de favoriser la transformation et la conservation des produits agricoles.

15. De l'apurement de la dette intérieure.

Le CNT exprime ses vives inquiétudes quant au rythme particulièrement lent de l'apurement du stock de la dette intérieure. Il convient de rappeler que le montant audité de cette dette s'élève à **5 000 Mds** GNF, dont plusieurs milliards validés demeurent toujours impayés.

En outre, l'audit réalisé ne couvre que la période 2014-2020, laissant sans examen préalable toute la dette contractée depuis 2020, ce qui rend son paiement actuellement impossible. Le CNT s'interroge également sur l'opportunité d'avoir confié cet audit à un unique cabinet international, déjà fortement mobilisé dans un autre pays et ne consacrant qu'un temps limité aux dossiers guinéens.

Par ailleurs, le CNT rappelle que, conformément à l'article 17 du Règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique, l'audit d'une dépense régulièrement engagée, liquidée et ordonnancée est illégal. Ainsi, cet audit, initié pour répondre à une nécessité administrative et non à une obligation de conformité, doit être mené avec diligence et efficacité. À cet effet, le CNT recommande d'impliquer l'Ordre des experts-comptables de Guinée afin d'accélérer le processus et d'en garantir la qualité. Il préconise également de mettre définitivement fin à ces audits après l'apurement du stock 2014-2020 : toutes les dettes contractées au-delà de cette période ne doivent plus être auditées et doivent être payées conformément aux montants engagés, liquidés et ordonnancés.

Le CNT souligne enfin que le paiement de la dette intérieure constitue un levier important pour soutenir le secteur privé et renforcer sa solidité financière auprès des banques commerciales. Il invite Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances à prendre les mesures nécessaires pour régler les dettes déjà auditées et à engager, un processus d'apurement de celles qui ne le sont pas encore.

16. De la relance des unités industrielles.

Le CNT relève une faible progression dans la relance effective des unités industrielles, principalement en raison de défis tels que l'insuffisance d'électricité, le manque de matières premières de qualité, l'insuffisance de routes d'accès adaptées ou encore de ressources financières.

Face à ces obstacles, il invite le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Industrie, à intensifier et accélérer les démarches déjà engagées, tout en favorisant le partenariat public privé pouvant conduire à leur aboutissement rapide. Une attention particulière doit être portée à la résolution de ces problématiques pour favoriser le développement industriel et soutenir la croissance économique.

17. De la construction d'un Centre de Conférences International.

L'inexistence d'un Centre de Conférences International oblige l'État à louer des salles dans des hôtels, engendrant des coûts exorbitants de façon récurrente tout en limitant la capacité de la Guinée à accueillir des événements internationaux d'envergure.

Le CNT recommande à nouveau au Gouvernement l'inscription d'un projet de construction d'un Centre de Conférences International à Conakry, en explorant des partenariats public-privé (PPP) pour garantir une réalisation rapide et efficace. Ce projet stratégique permettra non seulement de réduire ces dépenses à moyen terme, mais également de renforcer le rayonnement diplomatique et économique du pays, tout en stimulant des secteurs clés comme le tourisme d'affaires, l'hôtellerie et les services connexes.

18. De la loi de programmation militaire.

Adoptée depuis 2020 par la 9^e législature, la loi de programmation militaire reste faiblement appliquée, ce qui compromet les objectifs militaires et opérationnels du ministère de la Défense dans l'accomplissement de sa mission.

Le CNT recommande au Gouvernement de prioriser la mise en œuvre de cette loi dans les prévisions budgétaires du Ministère de la Défense.

19. De la rétrocession des ressources mobilisées en faveur des collectivités locales.

Attaché au principe de la redistribution équitable des ressources du pays et vu la nécessité d'appuyer le développement au niveau local, les Conseillers Nationaux se sont interrogés sur la non rétrocession des ressources affectées à l'ANAFIC destinées au financement des infrastructures des Collectivités locales. A titre d'exemple, il ressort de l'examen de ce PLFR 2025 que sur 741,86 Mds

encaissés à date par le Trésor public au titre des deux derniers exercices en faveur du Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) seulement 62,52 Mds, soit 8,43% ont été rétrocédés à l'ANAFIC. Pour ce qui est du Fonds National de Développement Local (FNDL), sur 627,67 Mds encaissés, seulement 68,69 Mds ont été engagés soit 10,94%. Aussi, contrairement aux dispositions des articles 273 et 337 du Code Général des impôts, les recettes collectées au titre de la CFU et la TUV évaluées à date à 61,31 Mds n'ont connues aucune rétrocession en faveur des collectivités locales.

La rétrocession de seulement 131,21 Mds sur 1 430,84 Mds collectés, soit un taux de 9,2%, interpelle le parlement quant à l'intérêt accordé par l'État au développement local. Il est indéniable que, si la rétrocession des ressources mobilisées n'est pas effective comme prévu par la législation en vigueur, le transfert de compétences aux collectivités locales n'aura aucun sens.

Il faut rappeler qu'au-delà des rapports d'examen précédents, le Président de notre institution à maintes fois évoqué cette situation. Les exigences à cet effet sont restées vaines.

Conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 125 de la Constitution du 26 septembre 2025 qui stipule que « avant de voter la Loi de finances de l'exercice budgétaire de l'année N+1, l'Assemblée Nationale doit s'assurer que les ressources collectées au titre de l'exercice N pour le compte des collectivités locales ont été rétrocédées à hauteur d'au moins soixante-dix pourcent (70%) », le CNT interpelle Monsieur le Premier Ministre sur cet état de fait et l'invite à veiller au strict respect de cette disposition avant la soumission du projet de loi de finances initiale 2026. Le CNT précise qu'il attache du prix à l'application de cette disposition en ce sens qu'elle garantira aux collectivités locales une allocation budgétaire d'au moins 1 000 Mds d'ici le 31 décembre 2025.

20. Du niveau d'exécution du budget des établissements publics à caractère administratif (EPA).

Lors des travaux d'examen, la question du niveau d'exécution du budget des établissements publics à caractère administratif (EPA) a été largement débattue. Il ressort des analyses présentées que de nombreux EPA affichent un taux d'exécution particulièrement faible. Le Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostic, le Laboratoire de Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) et les Agences de Navigation Aériennes et Maritimes (ANA et ANM) ont un taux d'engagement nul (0%). De même, l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP), l'Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie et le Fonds de Développement Social et de l'Indigence sont à moins de 20%.

Il faut noter que plusieurs autres structures présentent des situations similaires au onzième mois de l'année. Le cas particulier du Fonds de Développement Social et de l'Indigence (16%) est très préoccupant eu égard à son impact social sur les populations vulnérables.

Cet état de fait est lié à plusieurs facteurs, notamment l'absence ou la non-fonctionnalité de certains Conseils d'Administration ainsi que les retards récurrents enregistrés dans les procédures d'engagement par les ordonnateurs, ce qui ralentit l'exécution normale des dépenses.

Face à cette situation, le CNT invite le Gouvernement à prendre toutes les dispositions utiles afin d'apporter une solution durable à ces dysfonctionnements, de manière à garantir une exécution budgétaire conforme aux objectifs fixés et à assurer une meilleure performance des établissements publics concernés.

21. Du centre national de surveillance et de police des pêches.

Lors des travaux en commission, il est apparu que le Centre national de surveillance et de police des pêches ne dispose ni de patrouilleurs ni de vedettes, contrairement à ses homologues de la sous-région. Cela limite sa capacité à lutter efficacement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Pour corriger cette situation, le CNT recommande qu'une rallonge budgétaire suffisante soit accordée à ce service stratégique dans le cadre du projet de renforcement des capacités opérationnelles du Centre national de surveillance et de police des pêches, au titre de la LFI 2026.

22. De la synergie d'action gouvernementale.

Il ressort des échanges en commission que la construction et la réhabilitation des routes se heurtent fréquemment à des obstacles majeurs, en raison des installations souterraines existantes, notamment celles liées à EDG, à la SEG et aux réseaux de fibre optique. Ces contraintes techniques entraînent non seulement des retards dans l'exécution des travaux, mais provoquent également des coûts supplémentaires et des interruptions répétées des chantiers.

Pour y remédier, le CNT invite le Gouvernement à la mise en place d'une coordination renforcée au préalable entre les ministères concernés : Énergie, Travaux Publics, Hydraulique, Télécommunications, Urbanisme et Habitat. Une telle synergie contribuerait à réduire les perturbations, à limiter les reprises inutiles et à garantir une exécution plus rapide, permettrait d'anticiper les obstacles liés aux infrastructures existantes, de planifier efficacement les travaux, et d'assurer une meilleure complémentarité entre les différents projets.

23. De la situation de la décharge de la minière.

La décharge à ciel ouvert de la minière a été soulignée comme une préoccupation majeure. De nos jours, ce site en raison du niveau de pollution élevé engendré par la fumée, les odeurs nauséabondes et les eaux souillées, pose de véritables problèmes de santé publique et de sécurité.

Le CNT réitère sa recommandation au Gouvernement de prendre des mesures fortes pour accélérer la mise en œuvre du projet Baritodé devant aboutir au transfert de cette décharge.

24. De l'achèvement et l'équipement de l'abattoir de Kagbélén.

Pour la finalisation de la construction et l'équipement de l'abattoir moderne de Kagbélén, le CNT a accordé une allocation budgétaire de **25 Mds GNF** au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en LFR 2024 pour l'achèvement des travaux et l'équipement de cet abattoir. A date, ce montant a été effectivement décaissé sans que les travaux ne soient achevés après une année. Pourtant, l'allocation de ce montant avait été subordonnée à l'engagement ferme du Ministre en charge de l'élevage de réaliser les travaux avant fin décembre 2024.

Il est important de noter que la réalisation d'un tel abattoir permettrait un abattage dans des conditions sanitaires appropriées et l'amélioration de la mobilisation des recettes de l'État ainsi que la création d'emplois.

Par conséquent, le CNT recommande Monsieur le Premier Ministre de s'impliquer personnellement afin de réserver un traitement diligent à ce dossier, en vue de finaliser les travaux et l'équipement de l'infrastructure avant la fin de l'année 2025.

25. De l'accès à l'eau potable.

Lors des travaux en commission, il a été mentionné que de nombreuses écoles, prisons civiles, ainsi que des centres et postes de santé dans les sous-préfectures manquent d'électricité et d'eau potable, une situation à la fois préoccupante et inacceptable. Afin de répondre au besoin urgent en eau potable pour soulager les populations, le CNT, en accord avec le Ministère du Budget, a approuvé une allocation de plus de 100 milliards GNF en faveur du SNAPE pour la construction de 1 600 forages en 2026.

Il est important de rappeler que notre pays compte plus de 5 000 districts, ce qui montre l'ampleur des besoins.

Les Ministères en charge de l'hydraulique, de la Santé, de l'Éducation, de l'Administration du Territoire et de la Justice sont appelés à se mobiliser pour identifier les localités devant bénéficier de ces forages. L'inscription de cette allocation dans la LFI 2026 ne sera effective que si les localités sont clairement recensées et consignées dans un document officiel. La sélection devra respecter l'équilibre régional, tout en privilégiant les zones où la pénurie d'eau potable se pose avec la plus grande acuité.

Par ailleurs, il faut rappeler que le déficit actuel dépasse 19 000 points d'eau sur l'ensemble du territoire national. Face à cet immense besoin et à l'importance vitale de l'eau potable, le CNT recommande d'inscrire chaque année un nombre suffisant de forages afin de réduire progressivement ce déficit structurel.

Il invite également le Gouvernement à engager, dès le premier trimestre 2026, une vaste campagne de réparation et de maintenance des forages existants, afin de restaurer leur fonctionnalité et d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable.

En outre, pour répondre à la demande croissante en eau dans le grand Conakry, le CNT exhorte le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre du quatrième projet d'eau, dont le coût est estimé à 540 millions de dollars.

26. De l'accessibilité des passerelles aux personnes handicapées :

Lors des travaux menés en commission avec le ministère des Travaux publics, la question de l'identification et de l'aménagement de parcelles destinées aux personnes vivant avec un handicap a été longuement discutée. Les membres de la commission ont souligné l'importance d'intégrer, dans toute planification et réalisation d'infrastructures, des dispositions spécifiques permettant de garantir l'accessibilité, la mobilité sécurisée ainsi que l'inclusion de ces citoyens dans les différents projets publics.

En conséquence, le CNT invite le département en charge des Travaux publics à prendre systématiquement en compte ces recommandations et à veiller à leur mise en œuvre effective dans l'ensemble de ses travaux, tant actuels que futurs.

27. De la nécessité de développer les micro-barrages :

Le CNT recommande au ministre en charge de l'énergie de mettre un accent particulier sur la construction de micro-barrages, notamment celui projeté sur la rivière Lofa à Macenta, afin de

favoriser la relance effective de l'usine de thé. Il invite le ministre du budget en tenir compte dans l'élaboration du PLFI 2026.

28. Du faible taux d'exécution des dépenses d'investissement :

Lors des travaux en commissions et en inter-commissions, la question relative au niveau d'exécution des dépenses d'investissement a été largement débattue. Il ressort de l'analyse faite que plusieurs départements ministériels affichent un taux d'exécution très faible de leur Titre 5. À titre d'illustration : le Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime est à 3 %, le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile à 18 %, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable à 25 %, les Ministères de l'Information et de la Communication, de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi à 26 %, et le Ministère des Transports à 27 %.

Il est à noter que 24 départements ministériels et institutions républicaines affichent un taux d'exécution inférieur à 50 %, et ce à moins d'un mois de la clôture budgétaire. Le cas particulier du Ministère de l'Enseignement technique (26 %) et celui du Ministère de l'Agriculture (24 %) demeure particulièrement préoccupant, compte tenu de l'importance stratégique de ces deux secteurs dans la structure gouvernementale.

Face à ce constat, le CNT invite Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, à initier un programme d'évaluation trimestrielle ou semestrielle du niveau d'exécution des dépenses dans l'ensemble des départements sectoriels, afin de renforcer le suivi, d'améliorer la performance budgétaire et d'assurer une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

29. De la dotation de l'AGEROUTE :

Il ressort des travaux menés avec le département des Infrastructures et des Travaux publics que l'AGEROUTE, dont le besoin annuel est estimé à 2 000 milliards GNF, ne bénéficie en réalité que de 500 milliards GNF, sur une inscription initiale de 800 milliards GNF de la part de son principal bailleur, le Fonds d'Entretien Routier (FER). Il en résulte donc un gap budgétaire de 1 500 milliards GNF.

Au regard de ce déficit de financement qui limite fortement la capacité de l'AGEROUTE à assurer l'entretien et la réhabilitation du réseau routier national, le CNT recommande au Gouvernement de revoir ce budget à la hausse afin de permettre une meilleure couverture des besoins réels du secteur.

Honorables Conseillers Nationaux,

L'analyse globale faite par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire montre que ce budget est principalement porté en ses deux volets par les éléments ci-après :

- ✓ la hausse des recettes minières de 27,30% résultant des mesures de rationalisation en cours dans le secteur minier ;
- ✓ la poursuite des réformes des entreprises publiques conformément à la Loi 056 ;
- ✓ la digitalisation du processus de recouvrement des impôts, taxes et redevances à travers SAFIG2 ;
- ✓ le dynamisme de l'activité commerciale, impactant positivement les recettes douanières ;
- ✓ la poursuite du recouvrement des Reste À Recouvrer (RAR) ;
- ✓ la hausse des dons de 18,66% ;
- ✓ l'augmentation des dépenses sociales, notamment en faveur des populations les plus vulnérables ;
- ✓ la hausse des dépenses d'investissement de **9 270 Mds** en 2020 à **21 567,74 Mds** en 2024 soit un taux d'accroissement de **132,66 %** ;
- ✓ la priorisation des services déconcentrés et les administrateurs territoriaux.

Par ailleurs, la Commission de fond exprime sa satisfaction quant à :

- ✓ l'effort des régies pour accroître le niveau des recettes intérieures, qui ont augmenté de **8 516,56 Mds** soit **25,24%** en seulement une année malgré les déperditions relevées dans le rapport sur le volet recettes ;
- ✓ les prévisions de la DGI passent de **7 972,63 Mds** en 2020 à **19 709,47 Mds**, soit un accroissement de 147,21% ;
- ✓ les recettes de la DGD passent de **9 411,80 Mds** à **20 058,63 Mds**, soit une évolution de **113,12%** ;
- ✓ les prévisions de la DGT-CP passent de **1 183,52** à **2 488,7 Mds**, soit un accroissement de **110,28%**.

✓ l'allocation de crédits budgétaires en faveur des services déconcentrés et les recommandations formulées par le parlement dans ce rapport pour garantir leur exécution diligente à travers une régulation complète des crédits concernés et l'opérationnalisation effective de l'application Sonoya ;

✓ le respect des critères de convergence de la CEDEAO, en particulier ceux limitant le niveau d'endettement à moins de 70% du PIB, les dépenses de personnel à moins de 35% des recettes fiscales et le concours de la BCRG de moins 5% de la moyenne des recettes antérieures des 3 dernières années ;

✓ l'application du décret **176 du 13 Octobre 2024** par la direction générale des investissements publics et tous les autres départements sectoriels.

Honorables Conseillers Nationaux,

Dans l'ensemble, le CNT apprécie le cadre participatif dans lequel s'est déroulé les travaux de ce projet de loi de finances rectificative 2025. Malgré le fait que ce projet de LFR 2025, ait été présenté par le Gouvernement en plénière le 31 octobre 2025, soit deux mois seulement avant la fin de l'exercice budgétaire, le CNT, en dépit de son calendrier d'examen des lois organiques bien chargé, n'a ménagé aucun effort pour son analyse.

Il convient de noter que ce projet de loi de finances rectificative 2025 a été déposé conformément aux dispositions des articles 50 et 60 de la Loi Organique Relative aux lois de Finances. Toutefois, le CNT constate que 2 sur 3 annexes obligatoires ont été fournis ; ce qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article 51 de la LORF.

Sur le fond, la progression de **24,97 %** du montant du projet de loi de finances rectificative 2025 par rapport au scénario de la LFI 2025 est principalement tirée par les effets positifs des réformes engagées sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

En outre, les Commissions permanentes préconisent, à travers leurs amendements et recommandations, une continuité de l'amélioration de la qualité des dépenses budgétaires et une meilleure gestion des finances publiques.

A ce titre, le CNT recommande l'application stricte des règles édictées par la loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP) à l'exécution des dépenses publiques. Aussi, il insiste sur la production dans les délais légaux des rapports trimestriels sur l'exécution du budget et les lois de règlement conformément aux articles 52, 60 et 77 de la LORF. Il en va de même pour l'application stricte du décret portant cadre de gouvernance des finances publiques.

Honorables Conseillers Nationaux,

Il ressort de l'examen de ce PLFR, deux points d'attention majeurs qu'il convient de souligner, à savoir la rétrocession des ressources aux collectivités locales et l'apurement de la dette intérieure.

En ce qui concerne la rétrocession, cet instrument a été pensé et mis en place pour permettre une redistribution des richesses à toutes les localités du pays, tout en leur permettant de jouir d'une certaine autonomie en termes de développement. En plus d'être un véritable levier pour le développement au niveau local, la rétrocession des ressources aux collectivités est et demeure une stratégie efficace pour doter directement les communautés d'infrastructures de base (scolaires, sanitaires...) et autres équipements collectifs indispensables pour améliorer les conditions de vie des populations. C'est pourquoi le CNT estime que la non rétrocession de ces ressources équivaut à refuser à nos populations le droit au développement que cette mesure leur accorde. D'où tout l'intérêt qu'il attache encore une fois à cette problématique.

Quant à la dette intérieure, l'importance de son apurement n'est plus à démontrer pour le développement économique du pays.

C'est pourquoi, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire, sollicite l'engagement solennel des Ministres en charge de l'Économie et des Finances, du Budget et de l'Administration du Territoire devant cette plénière, de procéder à la rétrocession effective des ressources mobilisées au profit des collectivités décentralisées ainsi qu'au paiement de la dette intérieure du secteur privé.

Il en va de même pour les ministres en charge de l'Agriculture et de l'Industrie, en ce qui concerne l'entretien des pistes rurales et le désenclavement des grandes zones de production, ainsi que la relance des unités industrielles.

Honorables Conseillers Nationaux,

Considérant les observations, remarques et recommandations ci-dessus, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire adhère unanimement à ce rapport et vous invite à bien vouloir adopter le volet Dépenses et le Projet de Loi de Finances Rectificative 2025.

Je vous remercie

La commission